



Politique linguistique

CENTRE DE TRADUCTION DES ORGANES DE L'UNION
EUROPEENNE

Décembre 2022

Table des matières

I.	Introduction	2
I.1.	Les parties prenantes externes et les publics cibles du Centre	2
I.2.	Réponses aux membres du public.....	3
I.3	Décision du conseil d'administration relative à l'emploi des langues	3
I.4	Langues de travail au Centre	4
II.	La politique linguistique du Centre dans la pratique.....	4
II.1	Public cible/type de contenu des communications.....	4
II.2	Site internet public	6
II.3	Plateformes web sécurisées	6
II.4	Médias sociaux	7
III.	Conclusions	7

I. Introduction

En tant qu'agence de l'UE et de par la nature de sa mission¹, le Centre de traduction **est attaché à promouvoir le multilinguisme² dans l'Union européenne**. Le Centre fournit **des services de traduction ainsi que des services linguistiques connexes** dans toutes les [langues officielles de l'UE](#) (et, sur demande, dans des langues autres que celles de l'Union) aux agences et organes spécifiques de l'Union européenne, leur permettant ainsi de satisfaire leurs besoins en matière de communication multilingue. Le Centre a également conclu des accords de coopération avec les services de traduction des institutions de l'UE afin de les aider à gérer les pics d'activités ou d'éventuels projets spécifiques.

Dans le cadre de sa deuxième mission, relative à la **coopération interinstitutionnelle**, le Centre travaille avec les services de traduction des institutions de l'UE afin d'échanger de bonnes pratiques et de réaliser des économies d'échelle globales dans le domaine de la traduction et des services linguistiques connexes.

Pour ses propres besoins de communication, le Centre de traduction doit parvenir à un juste équilibre entre la recherche d'une **approche rentable de la communication multilingue** et le respect des principes suivants:

- 1) le droit des citoyens de l'UE de recevoir des informations appropriées dans leur langue;
- 2) la nécessité de fournir les informations nécessaires à la transparence financière;
- 3) la nécessité d'atteindre le public cible voulu; et
- 4) la nécessité de préserver la réputation du Centre de traduction en tant que fournisseur de services linguistiques fiable.

La présente politique linguistique précise la manière dont le Centre communique avec ses parties prenantes externes et les publics cibles. Le document a été élaboré conformément aux **lignes directrices et modèle pour des politiques multilingues** adoptés par le réseau des responsables de la communication et de l'information des agences de l'UE (HCIN) en octobre 2022.

1.1. Les parties prenantes externes et les publics cibles du Centre

Les **parties prenantes externes et les publics cibles** du Centre sont les suivants:

Parties prenantes	Description
Clients	70 agences, organes et institutions de l'UE
Organes de contrôle	Le conseil d'administration du Centre (CA)
	Autorité budgétaire de l'UE, services d'audit de l'UE et évaluateurs externes

¹ Règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil du 28 novembre 1994 portant création d'un Centre de traduction des organes de l'Union européenne, tel que modifié ultérieurement ([version consolidée](#))

² Voir l'article 3, paragraphe 3, de la [version consolidée du traité sur l'Union européenne](#); l'article 20, paragraphe 2 *quinquies* et l'article 24 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ([version consolidée](#)); l'article 21 et l'article 41, paragraphe 4, de la [Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne](#); et le [règlement n° 1 de 1958](#), tel que modifié ultérieurement.

Parties prenantes	Description
Institutions de l'UE et réseau des agences de l'UE	CITI ³ , participants aux appels d'offres conjoints, projet IATE ⁴ ; directeurs des agences et sous-réseaux de l'EUAN
Prestataires externes	Prestataires de services linguistiques (traducteurs indépendants et agences de traduction)
	Autres prestataires (matériel informatique, fonds de bibliothèque, logistique, etc.)
Communauté mondiale de la traduction	Organisations internationales non européennes (c'est-à-dire IAMLADP des Nations unies ⁵ et les groupes de la JIAMCATT ⁶), réseaux de traduction, associations et services nationaux de traduction, etc.
Organismes d'enseignement	Universités, écoles techniques et autres établissements pertinents
Demandeurs d'emploi	Citoyens de l'UE intéressés par les postes vacants du Centre
Médias	Presse et médias audiovisuels
Citoyens de l'UE et membres du public	Toute personne ou organisation contactant le Centre

1.2. Réponses aux membres du public

Conformément au Code européen de bonne conduite administrative⁷, le Centre veille à ce que **«chaque citoyen de l'Union, ou membre du public, qui écrit à l'institution dans l'une des langues du traité reçoive une réponse dans la même langue»**.

1.3 Décision du conseil d'administration relative à l'emploi des langues

Le conseil d'administration du Centre a inclus les **dispositions suivantes en matière de langues** dans son règlement de procédure adopté le 30 octobre 2003 (CT/CA-014/2003/01EN):

Article 12: Langues

1. Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement n° 1 de 1958 portant fixation du régime linguistique de la Communauté, les documents du conseil d'administration destinés à être publiés au Journal officiel de l'Union européenne sont disponibles dans toutes les langues officielles.
2. Sans préjudice des dispositions du paragraphe 1, le conseil d'administration peut, dans un souci d'efficacité, au sens de la déclaration 1 du Conseil annexée au règlement (CE) n° 2965/94 et

³ Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) et ses sous-comités (Comité exécutif de la traduction - CET et Comité de coordination de la traduction - CCT) et groupes de travail

⁴ Terminologie interactive pour l'Europe

⁵ IAMLADP: Réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications.

⁶ JIAMCATT: Réunion internationale annuelle sur la terminologie et la traduction assistée par ordinateur.

⁷ Voir l'article 13 du [Code européen de bonne conduite administrative](#).

conformément à l'article 6 du règlement n° 1 de 1958, recourir à un nombre moindre de langues officielles dans le cadre de ses activités⁸.

3. Les documents concernant les points à l'ordre du jour peuvent être mis à disposition dans une autre langue officielle à la demande d'un ou plusieurs membres du conseil d'administration.
4. Les dispositions du paragraphe 2 ne portent pas atteinte au droit de chaque membre de s'exprimer dans la langue officielle de son choix.

I.4 Langues de travail au Centre

Le Centre utilise l'**anglais et le français comme langues de travail** à des fins opérationnelles, suite à une décision sur la détermination du régime linguistique du Centre de traduction adoptée en 2015.

II. La politique linguistique du Centre dans la pratique

En fonction du public cible et du but de ses communications, le Centre utilise **soit la totalité, soit un nombre limité de langues officielles** comme indiqué dans le tableau ci-après.

II.1 Public cible/type de contenu des communications

Public cible (À qui s'adresse-t-on?)	Objectif (Pourquoi? /Quel est l'objectif de l'agence?)	Type de contenu (Que veut faire/communiquer l'agence?)	Langues (Combien? /Lesquelles?)	Canal/outil (Comment et où le contenu est-il mis à disposition?)
Clients	Informations sur les produits et services du Centre (services linguistiques, méthodes de travail, systèmes, etc.) Coopération dans le cadre de projets	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de formation et d'orientation • Documents à caractère commercial • Présentations • Documents et échanges liés aux projets • Articles de presse 	EN et/ou FR Publications sur les médias sociaux: EN	Publication en ligne sur le site internet public du CdT Portail client Médias sociaux
Autorités de contrôle	Approbation de documents de planification stratégique et de rapports Responsabilité Transparence	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégies pluriannuelles • Documents uniques de programmation (programmes de travail annuels) • Rapports d'activité annuels • Budgets • Politique tarifaire et autres documents financiers • Décisions relatives aux ressources humaines et autres décisions administratives • Documents relatifs à la passation de marchés, etc. 	La totalité des 24 langues de l'UE ou 6 langues de l'UE (EN, FR, DE, ES, IT, PT) Certains documents présentés à titre d'information seulement en EN (par exemple, le rapport «Highlights of the year»)	Publication en ligne sur le site internet public du CdT Site internet du CA réservé aux membres nommés et à un nombre limité d'utilisateurs autorisés Journal officiel de l'UE (budget)

⁸ Les documents examinés par le conseil d'administration du Centre sont présentés en six langues, à l'exception du budget du Centre, qui est mis à disposition dans les 24 langues officielles de l'UE.

Public cible (À qui s'adresse-t-on?)	Objectif (Pourquoi? /Quel est l'objectif de l'agence?)	Type de contenu (Que veut faire/communiquer l'agence?)	Langues (Combien? /Lesquelles?)	Canal/outil (Comment et où le contenu est-il mis à disposition?)
		<ul style="list-style-type: none"> • Présentations 		
Institutions de l'UE ⁹ et réseau des agences de l'UE	Partage d'informations et échange de bonnes pratiques Collaboration/recherche de synergies Partage de ressources, telles que les outils informatiques Sensibilisation et marketing	<ul style="list-style-type: none"> • Documents d'orientation • Présentations • Matériel publicitaire • Matériel et échanges liés à des projets • Campagnes de communication conjointes • Articles de presse 	EN et/ou FR Publications sur les médias sociaux: EN	Publication en ligne sur le site internet public du CdT Extranet de l'EUAN pour les utilisateurs autorisés Médias sociaux Site internet IATE
Prestataires externes	Partage d'informations et échange de bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel d'information général et spécifique • Appels d'offres/procédures négociées 	Informations générales: EN et/ou FR Consignes linguistiques spécifiques et matériel d'orientation dans n'importe laquelle des 24 langues de l'UE Appels d'offres dans les 24 langues officielles (TED); les documents relatifs aux appels d'offres sont disponibles en EN et/ou FR selon le sujet ¹⁰ Procédures négociées dans la langue concernée Publications sur les médias sociaux: EN	Portail freelance Pages réservées aux marchés publics sur le site internet public du CdT Base de données interinstitutionnelle TED (Tenders Electronic Daily) Médias sociaux
Communauté mondiale de la traduction	Partage d'informations et échange de bonnes pratiques Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Articles de presse 	EN et/ou FR Publications sur les médias sociaux: EN	Site internet public du CdT Médias sociaux
Organismes d'enseignement	Présentation de l'expertise du Centre en tant que fournisseur de services linguistiques dans	<ul style="list-style-type: none"> • Articles de presse 	EN et/ou FR Publications sur les médias sociaux: EN	Site internet public du CdT Médias sociaux

⁹ Concernant les documents destinés à la Cour de justice de l'Union européenne dans le cadre d'affaires impliquant le Centre, ce dernier applique la politique linguistique de la Cour: les documents doivent être fournis dans la langue de l'affaire, qui peut être n'importe quelle langue officielle de l'UE, accompagnés d'une traduction en français si la langue de l'affaire n'est pas le français.

¹⁰ À la demande du soumissionnaire, le Centre peut fournir une traduction des documents de l'appel d'offres (ou de certaines parties de ceux-ci) dans la langue du soumissionnaire.

Public cible (À qui s'adresse-t-on?)	Objectif (Pourquoi? /Quel est l'objectif de l'agence?)	Type de contenu (Que veut faire/communiquer l'agence?)	Langues (Combien? /Lesquelles?)	Canal/outil (Comment et où le contenu est-il mis à disposition?)
	l'environnement de l'UE Partage de connaissances sur l'évolution du métier de la traduction			
Demandeurs d'emploi	Informations sur les postes vacants	<ul style="list-style-type: none"> • Avis de vacance • Questions 	Les 24 langues officielles de l'UE Publications sur les médias sociaux: EN	Pages réservées aux offres d'emploi sur le site internet public du CdT Journal officiel de l'Union européenne Site internet EPSO Médias sociaux
Médias	Informations sur les activités et les projets clés du Centre Réponses aux questions sur le multilinguisme dans l'UE	<ul style="list-style-type: none"> • Communiqués de presse • Entretiens 	EN et/ou FR Publications sur les médias sociaux: EN	Site internet public du CdT Moyens de communication audiovisuels Médias sociaux
Le citoyen de l'UE et le grand public	Promotion du travail du Centre au sein du réseau des agences de l'UE Promotion de la valeur du multilinguisme au sein de l'UE	<ul style="list-style-type: none"> • Articles de presse 	EN et/ou FR Publications sur les médias sociaux: EN	Site internet public Médias sociaux

II.2 Site internet public

Le **site internet public** du Centre de traduction (toutes les pages à contenu) est accessible dans les 24 langues officielles de l'UE.

Les articles de presse sont publiés en anglais et en français. Les autres documents sont publiés dans les langues figurant dans le tableau ci-dessus (II.1).

II.3 Plateformes web sécurisées

Le Centre dispose des **trois plateformes web sécurisées suivantes destinées aux utilisateurs autorisés** et accessibles via une URL spécifique ou à partir de son site internet:

- le **portail client**, utilisé par les clients du Centre pour le traitement des demandes de services, les retours d'information des clients, les prévisions budgétaires et la facturation. Ce portail est disponible en anglais;
- le **site internet du conseil d'administration**, qui simplifie les activités du conseil d'administration et est disponible en anglais et en français;

- le **portail freelance**, qui permet de communiquer avec les prestataires de services linguistiques externes. Ce portail est disponible en anglais.

II.4 Médias sociaux

Les publications sur les médias sociaux du Centre de traduction (**Facebook, LinkedIn, Twitter, YouTube, EU Voice et EU Video**) sont principalement en anglais et, dans une moindre mesure, dans d'autres langues, le cas échéant. Le Centre répond aux commentaires/questions sur ses publications sur les médias sociaux dans la langue utilisée par la personne ayant publié la question/le commentaire.

III. Conclusions

Le Centre **contrôle régulièrement la mise en œuvre** de cette politique linguistique et **mesure ses performances** au moyen d'indicateurs pertinents.

Cette politique linguistique sera périodiquement **révisée et mise à jour** en fonction des modifications apportées à la stratégie de communication du Centre et des évolutions dans le domaine linguistique dans l'Union européenne.